

Communiqué de presse | 24 juin 2025

Jumelage Grenoble-Rehovot : À quand une vraie décision politique ?



Lors du conseil municipal du 23 juin 2025, Piolle a officialisé la position qu'il avait déjà tenu à plusieurs reprises. Le jumelage entre Grenoble et Rehovot est "suspendu sine die". Ce narratif nous est désormais familier. Le jumelage serait "en sommeil" depuis la mandature Destot. Lors du conseil municipal d'hier, Piolle a ajouté qu'il n'y avait désormais plus de lien institutionnel entre Grenoble et Rehovot... **Qu'en est-il réellement ?**

Cette décision fait suite à plusieurs années de contestation et à une campagne de mobilisation intense contre ce partenariat légitimant le régime colonial sioniste et sa politique génocidaire. Nous, collectifs mobilisés sur cette question, pouvons légitimement considérer cette annonce comme une première victoire. Sans notre détermination, la question éminemment politique de ce jumelage n'aurait même pas été posée.

Cependant, nous ne sommes pas dupes. **Le problème avec le discours du Maire est qu'il ne correspond pas à la réalité.** C'est en effet monsieur le Maire lui-même qui, le 12 octobre 2023, a annoncé la relance du comité de Jumelage¹. C'est toujours monsieur le Maire qui dans sa lettre au CRIF du 19 novembre 2024 s'est vanté "de son choix assumé de ne pas rompre ce jumelage"². C'est encore monsieur le Maire qui affirme qu'il n'y a plus de lien institutionnel entre Grenoble et Rehovot... **Mais que pèse une simple déclaration sans vote ni délibération du Conseil municipal ?**

Alors que l'état colonial d'Israël poursuit sa politique génocidaire contre le peuple palestinien et provoque guerres et massacres dans toute la région (au Liban, en Syrie, au Yémen, en Iran) , **ce sont d'actes politiques dont nous avons besoin.**

Concernant l'insistance qu'une solution à deux états équivaut la paix, ce n'est qu'une posture morale, se lavant les mains à moindre frais en ne remettant rien en cause: de l'apartheid jusqu'à la colonialité du projet sioniste. Cette soit-disant solution est une manière de nier la Nakba, le nettoyage ethnique de 75% de la population palestinienne entre 1947 et 1949 par les milices sionistes devenues après l'armée génocidaire israélienne. C'est une solution inadaptée qui ne garantit ni le droit au retour pour les réfugiés ni l'autodétermination du peuple palestinien. **Il n'y a pas de paix possible sans justice pour le peuple palestinien.** Le récent appel de la société civile palestinienne précédant la conférence de New York le réaffirme très clairement³ : "Il est plus que temps de prendre des mesures concrètes : une responsabilisation significative, une pression internationale soutenue et des sanctions urgentes pour démanteler le régime illégal d'Israël et faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien."

La proposition de résolution par la "solution à deux états" n'est qu'une manœuvre raciste dont le but est la préservation d'un régime suprémaciste.

Rehovot a été construite sur les terres du village palestinien de Zarnouqa, détruit en 1948. Ses habitant·es ont été expulsé·es, tué·es, leurs maisons rasées. Aujourd'hui encore, leurs descendant·es sont : des citoyen·nes palestinien·nes soumis·es à l'apartheid en Israël ; des réfugié·es exilé·es, privés de leur terre et de leur droit au retour garanti par la résolution 194 de l'ONU ; des réfugié·es en Cisjordanie sous l'occupation illégale

1 <https://www.placegrenet.fr/2023/10/12/grenoble-eric-piolle-choque-par-les-attaques-terroristes-du-hamas-relance-le-jumelage-avec-la-ville-israelienne-de-rehovot/615633>

2 <https://www.ericpiolle.fr/notes-de-fond/lutter-encore-et-toujours-contre-lantis%C3%A9mitisme>

3 Appel à l'action unitaire de la société civile palestinienne | Le Club (Mediapart)

israélienne ou à Gaza, ciblé·es par un génocide depuis plus d'un an et demi selon la Cour internationale de justice et de nombreuses organisations internationales.

Aucun partenariat n'est neutre tant que ce crime est nié et que les droits des réfugié·es ne sont pas reconnus.

Dans son rapport de 2022, Amnesty appelle explicitement les États et collectivités locales à ne pas coopérer avec le régime d'apartheid. Elle recommande notamment de suspendre tout partenariat ou accord contribuant à légitimer ou soutenir ce système, et à cesser toute forme d'assistance directe ou indirecte au maintien de cette oppression⁴.

Le jumelage avec Rehovot repose depuis le départ en 1984 sur un partenariat de l'Institut Fourier à Grenoble avec l'Institut Weizmann de Rehovot, acteur clé du développement militaire israélien. Cet institut a contribué à la fabrication d'armes utilisées pendant la Nakba pour expulser violemment les Palestinien·nes, et reste aujourd'hui au cœur des technologies militaires israéliennes (drones, surveillance, répression, etc.)⁵.

Ce jumelage nie la Nakba sans reconnaître les droits des Palestinien·nes, et participe à un projet complice du génocide en cours à Gaza. Il ne peut en aucun cas porter un message de paix, ni en 1984, ni le 12 octobre 2023, ni aujourd'hui.

Nous réitérons donc notre exigence : le Conseil municipal de la ville de Grenoble doit voter la fin définitive du jumelage avec Rehovot !

Signataires :

Urgence Palestine Grenoble
Libérons Georges Abdallah 38
Nous Toutes 38
Organisation Autonome Isère (OAI)
LJR
UCL Grenoble
Extinction Rébellion Grenoble

Contact presse : 06 30 14 14 92

4 Amnesty International (2022), Israel's apartheid against Palestinians: Cruel system of domination and crime against humanity. section 7.2.7

<https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/5141/2022/en/>

5 Maya Wind (2024), Towers of Ivory and Steel: How Israeli Universities Deny Palestinian Freedom, p. 21.